# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DECISIONS SEANCE DU 26 JUIN 2008

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rezde-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél.: 01 49.60.20.45

Nombre de meml	bres composant le Conseil	45
	eillers en exercice	45
Duácento		38
	tés	<i>5</i> 0
		2
Absents non excu		0

L'AN DEUX MIL HUIT, LE VINGT SIX JUIN à VINGT ET UNE HEURES QUINZE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 juin 2008 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### **PRESENTS**

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBIASIO, M. BELABBAS, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mme OUDART, MM. PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTE, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

# **ABSENTS REPRESENTES**

M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD Méhadée, Mme EHRMANN, conseillère municipale, représentée par Mme PETER, Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU, M. MARTINEZ, conseiller municipal, représentée par M. BELABBAS, Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

# **ABSENTS EXCUSES**

Mme MONTUELLE, conseillère municipale, M. MACHADO, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 22 mai 2008. (à l'unanimité)

/ ENTEND la réponse apportée à la question posée par Monsieur Régis Leclercq au nom du groupe des Elus de Droite, Centristes et Radicaux concernant la commission d'attribution des logements

/ REJETTE le vœu proposé par Monsieur Aberdam relatif à la Célébration du 8 mai 1945 dans sa version initiale.

(18 voix contre: MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, MAYET, ROSSET, Mmes DUCHENE, BENDIAF, POURRE, SCHMIDT, PIERON, SPIRO, SCHIAVI, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, ONAKAYA-MENGE, BARON, PRAT, 10 voix pour: MM. ABERDAM, BELABBAS, MARTINEZ, BEAUBILLARD, MOKRANI, LACHOURI, CATALAN, TAGZOUT, Mmes BERNARD Méhadée, PERNIN, 9 abstentions: Mmes PETER, GAMBIASIO, BERNARD Sandrine, WOJCIECHOWSKI, BROUTE, OUDART, PERSTUNSKI-DELEAGE, EHRMANN, M. MERCIER et 6 conseillers ne prennent pas part au vote: M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, MARCHAND)

/ ADOPTE ce vœu relatif à la Célébration du 8 mai 1945, modifié par l'amendement du groupe des Elus Communistes et Partenaires (vœu joint).

(37 voix pour et 6 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, CATALAN)

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe des Elus Communistes et Partenaires relatif à la politique gouvernementale en matière scolaire (vœu joint).

(36 voix pour, 2 abstentions : MM. MOOG, RIVIERE et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe Les Verts relatif au Soutien à Ingrid Betancourt (vœu joint).
(30 voix pour, 7 abstentions : MM. MARCHAND, CATALAN, BEAUBILLARD, Mmes BERNARD
Méhadée, PERNIN, OUDART, M. ABERDAM et 6 conseillers ne prennent pas part au vote :
M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, Mme SPIRO)

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe des Elus Socialistes relatif au Soutien aux Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (vœu joint).

(38 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, les participations au quotient familial demandées aux familles ou les tarifs (fonctionnaires municipaux et de l'éducation nationale) des prestations suivantes :

A1/ Restauration scolaire.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A2/ Centre de loisirs associé à l'école Einstein.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A3/ Etude du soir à l'école élémentaire Guy Moquet.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A4/ Garderies élémentaires et maternelles extra scolaires.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A5/ Centres de loisirs élémentaires et maternels.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**A6/** Classes de pleine nature.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A7/ Service municipal de la jeunesse - CAP jeunes 11/15 ans.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**A8/** Camping des centres de loisirs.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**A9/** Participations familiales, applicables aux enfants et adolescents fréquentant les centres de vacances ou participant aux mini-séjours organisés par les secteurs enfance et jeunesse.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A10/ Restaurant du personnel communal.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A11/ Cours municipaux d'activités culturelles.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A12/ Hangar-Tremplin.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A13/ Activités culturelles.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**A14/** Installations sportives ouvertes au public.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A15/ Activités sportives ouvertes au public.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**B/** <u>Information</u>: communication au conseil du bilan 2007 de la politique municipale d'attribution aux logements sociaux.

C1/ APPROUVE la vente à la société « SADEV'94 », concessionnaire de l'opération d'aménagement « Avenir-Gambetta », des ensembles immobiliers sis 56 quai Auguste Deshaies, 96-98 et 101 boulevard Paul Vaillant Couturier, cadastrés section AY n°56 et 135 et section AU n°72 à Ivry-sur-Seine, au prix de 17 186 000.00 €.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, Mme PERNIN)

C2/ APPROUVE le principe d'accorder la garantie communale à la SADEV'94 à hauteur de 40 % pour l'emprunt que cette dernière propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts d'un montant global de 60 000 000,00 € dans le cadre du financement de l'acquisition des parcelles mutables situées dans le périmètre de la « Concession d'Aménagement Avenir-Gambetta », hors secteur 1.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, Mme PERNIN)

1/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 67 394,61 €uros. DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours.

(à l'unanimité)

**2A/** ADOPTE, chapitre par chapitre, la décision modificative n°1 de l'exercice 2008 de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement ci-annexée.

(à l'unanimité)

**2B/** ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2008 du budget annexe d'assainissement ciannexée.

(à l'unanimité)

**2C/** ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2008 du budget annexe du chauffage centre ville ci-annexée.

(à l'unanimité)

3/ ACCORDE une subvention complémentaire de 12 000 € à l'association « Union Sportive d'Ivry Handball » pour l'année 2008.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

**4/** APPROUVE l'acquisition à la SCI Aguda des parcelles cadastrées section K n° 244, 246, 107 (lot de volume n° 3), 247 (lot de volume n° 3) et 56, et la constitution de servitude de passage au profit de la Commune, sur la parcelle cadastrée section K n° 247 (lot de volume n°5).

(à l'unanimité)

5/ EMET un avis favorable de principe sur le projet d'implantation des laboratoires de la Police Scientifique à Ivry sur Seine. AUTORISE le Maire à poursuivre toutes démarches auprès de l'Etat (Préfecture du Département et Ministère de l'Intérieur notamment) en vue de finaliser ce projet d'implantation et de répondre aux questions d'aménagement urbain et de dessertes qui en découlent.

(à l'unanimité)

**6/** ACCORDE à hauteur de 50 % la garantie communale au SAF'94 pour l'emprunt de 443.000,00 € que ce dernier se propose de contracter auprès du «Crédit Agricole d'Ile-de-France» dans le cadre du financement de l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 29 bis et ter rue Jean-Jacques Rousseau à Ivry-sur-Seine, cadastré section AV n° 101 et 103.

(38 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**7/** DECIDE d'acquérir au prix de deux cent vingt cinq mille euros (225.000,00 €) les lots de copropriété n°10, 11, 12, 27, 33 et 35 (un appartement et une cave), sis 25 rue Westermeyer, parcelle cadastrée section C n° 33 à Ivry-sur-Seine, propriété de Monsieur et Madame Incorvaia.

(à l'unanimité)

**8/** DECIDE d'acquérir la parcelle sise 4 rue Emile Zola, cadastrée section E n° 12 d'une superficie de 3.691 m², au prix de 1.900.000,00 €, libre de tout occupant, et sans trace substantielle de pollution des sols. PRECISE qu'en contrepartie de l'abandon de ses droits à indemnisation et droit à renouvellement, la société G.P.R., occupant actuel d'une partie du site, se verra octroyer l'occupation précaire du site.

(38 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**9/** DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de modification du décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

(42 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

10/ APPROUVE la convention de partenariat entre la ville et l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement du Val-de-Marne dans le cadre de l'information des ivryens sur le droit au logement (Maison de l'Habitat d'Ivry-Port) et DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 1 800 € au titre de l'année 2008.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

- 11/ DECIDE l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'association AMORCE (gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement) pour les compétences « gestion des déchets » et « réseau de chaleur ». APPROUVE les statuts de l'association. DESIGNE le Maire pour représenter la ville au sein de l'association, ainsi qu'un représentant pour chacune des compétences pour lesquelles la ville adhère, soit :
  - Mme DUCHENE
  - M. PRAT

PRECISE que la cotisation de la ville est fixée à 1 785,95 €.

(à l'unanimité)

12/ APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques au sein du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).

(à l'unanimité)

13/ APPROUVE la contribution financière de la ville d'Ivry-sur-Seine pour le financement de la Cellule Emploi ANRU (Agence nationale de renouvellement urbain) du GIP Ivry-Vitry (groupement d'intérêt public), à hauteur de 5 000 € pour l'année 2008.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

- 14/ ACCORDE un mandat spécial aux trois membres suivants du conseil municipal afin de représenter la Ville d'Ivry-sur-Seine durant le « Bal dans le Parc » et pendant les rencontres avec le Wear Valley District du 18 au 21 juillet 2008 :
  - Monsieur Rabah Lachouri
  - Monsieur Sylvain Baron
  - Monsieur Rogério Machado

(à l'unanimité)

15/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la fourniture de bois et de dérivés de bois nécessaires au fonctionnement du centre technique municipal Ledru-Rollin avec la société Vilatte pour un montant annuel compris entre 35 000 euros TTC et 100 000 euros TTC.

(38 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

16/ APPROUVE le principe de l'extension du périmètre de la délégation de service public de chauffage urbain aux secteurs d'Ivry situés à l'ouest de la voie ferrée. APPROUVE l'avenant n° 6 à la convention de délégation de service public du chauffage urbain portant sur le raccordement de la cité Pierre et Marie Curie et de l'ensemble immobilier sur lequel est projeté l'implantation du futur bâtiment du Ministère des finances.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

17/ AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs aux travaux de réaménagement des espaces publics dans le cadre de la rénovation du Quartier Parisien comme suit :

- Lot n°1 « VRD » à la société SNTPP, pour un montant de 717 994,32 € TTC,
- Lot n°2 « Eclairage public » à la société CEGELEC, pour un montant de 82 458,22 € TTC,
- Lot n°3 « Assainissement » à la société RAZEL, pour un montant de 290 239,30 € TTC,
- Lot n°4 « Espaces Verts » à la société ISS ESPACES VERT, pour un montant de 63 197,95 € TTC.
   AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès des financeurs potentiels pour la réalisation des travaux de réaménagement des espaces publics dans le cadre de la rénovation du Quartier Parisien.

   (à l'unanimité)

**18A/** APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 495 434,60 € TTC au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation des espaces extérieurs et à la requalification du réseau d'assainissement de la cité Gabriel Péri et de ses abords, conclu avec le groupement Agence OCTA Paysagistes / CANAL E sis 26 rue des Rigoles - 75 020 - Paris.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

18B/ APPROUVE l'avenant n°2, d'un montant 34 042,13 € TTC, au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation des espaces extérieurs et à la requalification du réseau d'assainissement de la cité Gabriel Péri et de ses abords, conclu avec le groupement Agence OCTA Paysagistes / CANAL E sis 26 rue des Rigoles - 75 020 - Paris.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

19A/ AUTORISE le Maire à souscrire l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la piscine municipale Robespierre fixant l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à  $1.635.000 \, \epsilon \, HT \, (1.955.460 \, \epsilon \, TTC)$ .

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

19B/ AUTORISE le Maire à souscrire l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de la piscine municipale Robespierre fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 203 067 € HT, soit 242 868,13 € TTC pour l'ensemble des travaux.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

20/ APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension de la maternelle Makarenko avec la Société Archi-concept sise 34, rue Marcelin Berthelot à Montrouge (92120) fixant la rémunération de la maîtrise d'œuvre à un montant de 33 143,63 € HT soit 39 639,78 € TTC.

(à l'unanimité)

21/ APPROUVE le programme des classes de pleine nature organisées pendant l'automne 2008, pour un montant global prévisionnel de 77 347,04 €.

(à l'unanimité)

**22/** AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif au transport d'élèves handicapés et de classes spécialisées, comme suit :

«Transport Ivry-sur-Seine : Intra-muros » à la société Les Coccinelles pour un montant annuel minimum de 70 000 € HT (73 850 € TTC) et maximum de 250 000 € HT (263 750 € TTC).

(à l'unanimité)

23/ APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de locaux provisoires pour le Théâtre des Quartiers d'Ivry, conclu avec le groupement Agence Fabre et Perrottet (architectes mandataires), BET Structure, BET Fluides, BET Acoustique et BE Economie de la construction, fixant la rémunération de la maîtrise d'œuvre à un montant de 55 992,48 € HT soit 66 967,25 € TTC.

(38 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**24/** SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France une subvention de 22 000 € pour les aménagements du Centre d'Art d'Ivry.

(42 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

**25/**ADOPTE le programme des courts séjours proposés pour les vacances d'été 2008 pour les jeunes de 11 à 15 ans pour un montant global prévisionnel de 13 184,25 € (hors coûts salariaux).

(42 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

26/ APPROUVE, l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement d'une crèche parentale dans un bâtiment existant sis 1/3 rue Elizabeth fixant la rémunération de la maîtrise d'œuvre à un montant de 57 521,25 € HT soit 68 795,43 € TTC et le nouveau nom du mandataire, Anne Boyadjian, Architecte DPLG.

(37 voix pour et 6 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

27/ SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une aide financière pour l'achat de mobilier et la réalisation des travaux de rénovation à la mini-crèche Insurrection à hauteur de 40 % du montant estimatif H.T, soit  $11\,577,60\,\epsilon$ .

(à l'unanimité)

**28/** APPROUVE la convention à passer avec la ville de Vitry-sur-Seine afin de poursuivre la mise en œuvre d'un Atelier Santé Ville. PRECISE que la ville d'Ivry-sur-Seine, qui assure le portage du projet, reversera, dès notification du versement des subventions accordées annuellement par l'Etat, 50% de leur montant à la ville de Vitry-sur-seine.

(à l'unanimité)

29/ ADOPTE le régime indemnitaire des administrateurs et ingénieurs en chef.

(37 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

**30/** ADOPTE l'évolution du tableau des effectifs au 1er juillet 2008.

(à l'unanimité)

**31A/** DECIDE, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2008, la création d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives territorial à temps complet pour besoin saisonnier.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

**31B**/ DECIDE, la création de deux postes d'adjoint administratif  $2^{\text{ème}}$  classe non titulaire pour besoin occasionnel, à compter du 01/07/08 pour une période de 3 mois renouvelable une fois, au service gestion emploi formation.

(38 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2008.

# LA SEANCE A ETE LEVEE A 0H55

LA SECRETAIRE LE MAIRE

P. BOUYSSOU P. GOSNAT